

# Accès à l'information 2021-2022

avril 2021 à mars 2022



## Table des matières

1. Introduction .....	2
2. Mandat .....	3
3. Postes Canada et la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> .....	4
4. Structure organisationnelle .....	4
5. Délégation de pouvoirs.....	7
6. Gouvernance .....	7
7. Programme d'accès à l'information.....	7
7.1 Réussites et défis .....	7
7.2 Éducation et sensibilisation.....	8
7.3 Améliorations des procédés.....	8
8. Demandes.....	8
8.1 Types .....	8
8.2 Volumes.....	10
8.3 Sources.....	10
8.4 Délai d'exécution .....	11
8.5 Exceptions .....	11
8.6 Exclusions.....	12
8.7 Prorogations .....	12
9. Surveillance du traitement des demandes d'accès à l'information .....	12
10. Plaintes .....	14
11. Formation et sensibilisation.....	14
12. Politiques et lignes directrices.....	15
13. Conclusion .....	15
Annexe A – Ordonnance de délégation de pouvoirs .....	17
Annexe B – Filiales en propriété exclusive de la Société canadienne des postes .....	23
Annexe C – Rapport statistique du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada .....	24

## 1. Introduction

La *Loi sur l'accès à l'information* (la *Loi*) donne aux citoyens canadiens, ainsi qu'aux entreprises au Canada, le droit d'accéder aux documents détenus par les institutions fédérales, y compris les sociétés d'État qui y sont assujetties.

La Société canadienne des postes (Postes Canada ou la Société) est heureuse de soumettre au Parlement son rapport annuel à l'égard de l'application de la *Loi*, préparé conformément à l'article 72. L'exercice financier de Postes Canada coïncide avec l'année civile et le rapport est produit chaque année. Comme l'exige le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, le présent rapport vise la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022.

## 2. Mandat

Le Groupe d'entreprises de Postes Canada est composé du secteur Postes Canada et de ses filiales, Les Investissements Purolator Ltée, Groupe SCI inc. et Innovapost inc. Le Groupe a employé plus de 84 500 personnes (employés à temps plein et à temps partiel, y compris les employés temporaires, occasionnels et nommés pour une période déterminée) en 2021, dont plus de 68 000 occupaient un poste dans le secteur Postes Canada. En 2021, le personnel du Groupe d'entreprises a livré environ 6,9 milliards d'articles de courrier, de colis et de messages à 17 millions d'adresses à l'échelle du pays. Le secteur Postes Canada exploite le plus vaste réseau de vente au détail au Canada, lequel compte près de 6 000 bureaux de poste au pays. Son mandat est de servir de manière sécuritaire toutes les adresses canadiennes tout en demeurant financièrement autonome.

En 2021, les ménages et les entreprises du Canada ont continué à se tourner vers la communication numérique et les services bancaires en ligne, une tendance qui s'est accélérée en raison de la COVID-19. Parallèlement, les volumes du service Poste-lettres<sup>MC</sup> diminuent de façon constante et importante depuis plus d'une décennie. En 2021, Postes Canada a livré 62 % moins d'articles qu'en 2006, année où les volumes ont culminé. Bien que cette baisse de volume ait eu une incidence importante sur le modèle d'affaires de Postes Canada fondé sur les communications papier, elle a donné à la Société l'occasion de transformer ses activités et de recentrer son orientation stratégique sur l'essor du cybercommerce et les besoins en évolution de la population.

Les revenus du secteur Colis ont atteint près de 3,7 milliards de dollars, générant 50 % des revenus de Postes Canada en 2021, comparativement à 21 % en 2011. Bien que des volumes records de colis du régime intérieur continuent de circuler dans son réseau, Postes Canada doit s'adapter pour mieux répondre aux besoins changeants de la population et des entreprises canadiennes. Pour atteindre cet objectif et assurer la croissance des affaires, la Société investit afin d'accroître sa capacité, d'améliorer l'expérience client et de faire évoluer ses opérations.

Elle continue également d'offrir un service essentiel aux Canadiens et Canadiennes, en toute sécurité. Étant donné que la Société est financièrement autonome et que ses revenus proviennent d'un marché hautement concurrentiel, il est essentiel que les renseignements commerciaux confidentiels soient protégés. Bien que la majorité des documents du gouvernement ne sont pas de nature commerciale par définition, c'est le contraire dans le cas de Postes Canada, dont la majorité des documents sont de nature commerciale.

---

<sup>MC</sup> Marque de commerce de la Société canadienne des postes

### 3. Postes Canada et la *Loi sur l'accès à l'information*

Postes Canada est assujettie à la *Loi sur l'accès à l'information* (la *Loi*) depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2007. La Société s'engage fermement à respecter ses obligations légales. Il est d'une importance capitale de faire la part des choses entre le droit d'accès aux renseignements du demandeur et la protection de renseignements commercialement sensibles, confidentiels ou ceux d'une tierce partie.

Étant donné qu'environ 49 % des revenus de Postes Canada proviennent des marchés hautement concurrentiels du cybercommerce et des colis, il est essentiel que certains renseignements ne soient pas divulgués en raison de leur caractère névralgique sur le plan commercial et du préjudice potentiel à la position de Postes Canada sur ces marchés. Pour tenir compte de cette réalité, l'alinéa 18.1(1)a) a été ajouté à la *Loi sur l'accès à l'information* à l'usage exclusif de Postes Canada en 2007 afin de reconnaître le contexte commercial particulier dans lequel elle exerce ses activités.

Postes Canada adopte le principe de transparence à titre de société d'État qui sert tous les Canadiens. Elle s'est engagée à appliquer sa stratégie à l'égard des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) qui considère la transparence comme une valeur fondamentale et un objectif important. Cet engagement est démontré de plusieurs façons, notamment par la publication d'un rapport annuel exhaustif sur le rendement commercial et financier de l'entreprise, d'un rapport sommaire sur le plan d'entreprise, du Guide des postes du Canada, du Rapport sur le développement durable et par l'entremise de rapports réguliers sur le site Web **postescanada.ca**. Dans le contexte de l'accès à l'information, la transparence oriente l'approche relative aux demandes d'information en vertu de la *Loi*. Postes Canada publie également de façon proactive les frais de voyages d'affaires et d'accueil des cadres supérieurs et des membres du Conseil d'administration, ce qui est devenu une exigence légale en vertu de la *Loi* en 2019.

### 4. Structure organisationnelle

Au cours de la période visée par le rapport, la direction de l'Accès à l'information (AAI) et de la protection de la vie privée faisait partie de l'équipe Affaires réglementaires et Conformité de la Société au sein du portefeuille Affaires de l'entreprise et développement durable.

La direction de l'AAI et de la protection de la vie privée est responsable de faire appliquer la *Loi*. De plus, elle assume la responsabilité opérationnelle du programme ainsi que la gestion et le traitement des demandes d'AAI reçues par Postes Canada en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

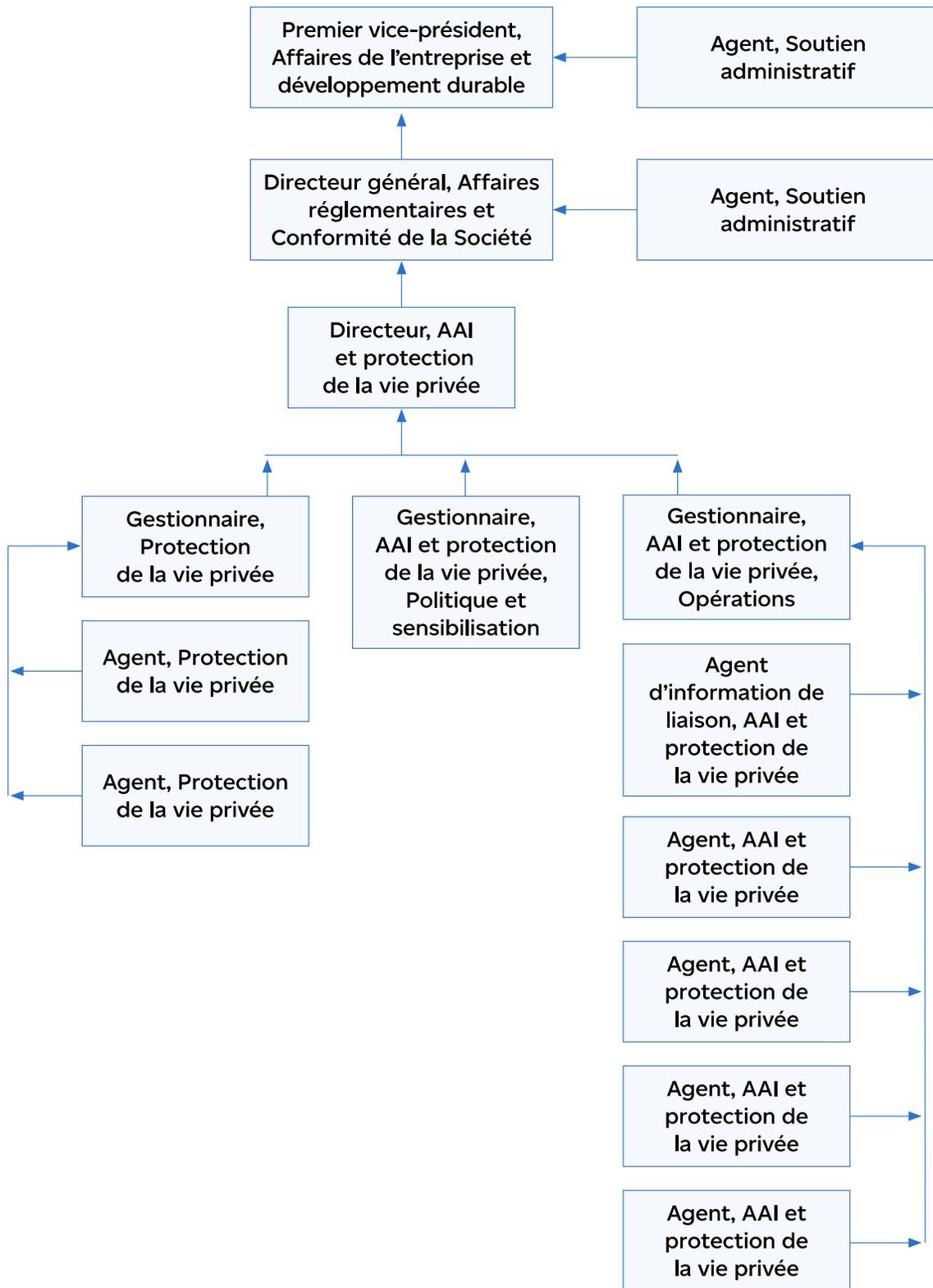
Au cours de la période de rapport 2021-2022, l'équipe comptait quatre agents, AAI et protection de la vie privée, et une agente d'information de liaison relevant du gestionnaire, AAI et protection de la vie privée, Opérations. En 2022, l'équipe s'est élargie pour inclure un gestionnaire, AAI et protection de la vie privée, Politique et sensibilisation. Les deux gestionnaires relèvent de la directrice, AAI et protection de la vie privée, qui, à son tour, relève de la directrice générale, Affaires réglementaires et Conformité de la Société. La directrice agit à titre de coordonnatrice

de l'AAI et de la protection de la vie privée, et de point de contact pour la Société en assurant la liaison avec le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, le Commissariat à l'information du Canada, le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada et d'autres institutions gouvernementales en ce qui a trait aux questions d'AAI.

Les bureaux de première responsabilité (BPR) ont été désignés par les directeurs généraux de la Société. Un réseau d'agents de liaison a été désigné pour représenter les BPR, et assurer la coordination et la liaison avec la direction de l'AAI concernant les procédés administratifs liés au traitement des documents pour les demandes d'AAI.

L'organigramme ci-dessous décrit notre structure organisationnelle au 31 mars 2022.

**Organigramme des Affaires réglementaires et Conformité de la Société**



## 5. Délégation de pouvoirs

En mai 2020, l'ordonnance de délégation de pouvoirs a été révisée conformément à l'article 96 de la *Loi sur l'accès à l'information*. Les pouvoirs du président-directeur général ont été délégués afin de respecter les principales exigences législatives, tout en permettant l'efficacité et la gestion des risques aux niveaux appropriés au sein de la Société. Comme l'exige le Secrétariat du Conseil du Trésor, une copie de l'ordonnance de délégation de pouvoirs est incluse à l'annexe A (en anglais seulement).

## 6. Gouvernance

La direction de l'Accès à l'information (AAI) et de la protection de la vie privée bénéficie de l'engagement et de l'appui des cadres supérieurs et du Conseil d'administration pour s'assurer que la Société satisfait à ses obligations au titre de la *Loi*.

Composé des membres de la haute direction des principaux secteurs d'activité de Postes Canada, le Comité consultatif de l'AAI a pour mandat d'appuyer la direction de l'AAI et de la protection de la vie privée d'un point de vue organisationnel. Il a été créé en 2007, lorsque Postes Canada est devenue assujettie à la *Loi*, et il se réunit chaque mois pour conseiller et guider la direction de l'AAI en ce qui a trait aux nouvelles demandes reçues au cours du mois. Il appuie également la résolution et l'acheminement à un échelon supérieur de questions relatives au traitement de demandes d'AAI actives.

## 7. Programme d'accès à l'information

### 7.1 Réussites et défis

En 2021-2022, la pandémie a continué de présenter des occasions et des défis pour les opérations du programme d'accès à l'information (AAI).

Avant cette dernière, les communiqués d'information en vertu de la *Loi* étaient des documents papier. À la fin de la période de rapport 2021-2022, 86 des 88 demandes d'accès à l'information étaient envoyées par voie électronique aux demandeurs. L'outil en ligne Connexion postale<sup>MC</sup> de Postes Canada a continué d'être utilisé en tant que moyen sécuritaire et efficace de divulguer des documents électroniques.

Postes Canada n'a pas été épargnée par la pénurie généralisée de main-d'œuvre qualifiée pour pourvoir les postes vacants au sein de son équipe de l'AAI et de la protection de la vie privée. Cette pénurie a entraîné des défis importants, en commençant par l'embauche et le maintien en poste du personnel, ce qui a parfois eu une incidence sur la capacité de Postes Canada à traiter les dossiers à temps. La direction de l'AAI et de la protection de la vie privée poursuit l'élaboration d'une stratégie d'embauche et la recherche de solutions durables pour relever ce défi et maintenir un effectif stable et épanoui.

En outre, les consultations avec les tierces parties et les institutions gouvernementales ont été difficiles au cours de cette période de rapport, car de nombreuses organisations étaient

toujours aux prises avec des problèmes de main-d'œuvre, un fonctionnement limité et de longs délais.

## 7.2 Éducation et sensibilisation

En 2021-2022, l'embauche d'une gestionnaire, AAI et protection de la vie privée, Politique et sensibilisation a permis d'élaborer une stratégie dans le but d'offrir de la formation ciblée et de sensibiliser les principaux intervenants internes, BPR et agents de liaison.

La direction de l'AAI travaille avec d'autres secteurs du groupe Affaires réglementaires et Conformité de la Société, y compris le Bureau de la protection de la vie privée et la Gestion de l'information et des documents, afin d'assurer l'exhaustivité de la stratégie.

## 7.3 Améliorations des procédés

Postes Canada cherche continuellement à améliorer l'efficacité de ses procédés internes. Cette année, la Société a fait appel à un conseiller externe pour procéder à un examen approfondi des procédés au sein de la direction de l'AAI et de la protection de la vie privée. Cet examen a permis de repérer plusieurs points à améliorer et d'apporter les améliorations nécessaires. Nous avons commencé à travailler sur certaines des recommandations, comme la mise en correspondance des dossiers et des BPR de Postes Canada, et la rédaction de documents d'orientation sur le traitement des diverses demandes reçues par la direction de l'AAI et de la protection de la vie privée. Au cours de la prochaine année, la direction de l'AAI et de la protection de la vie privée continuera de mettre l'accent sur la réalisation de certains projets.

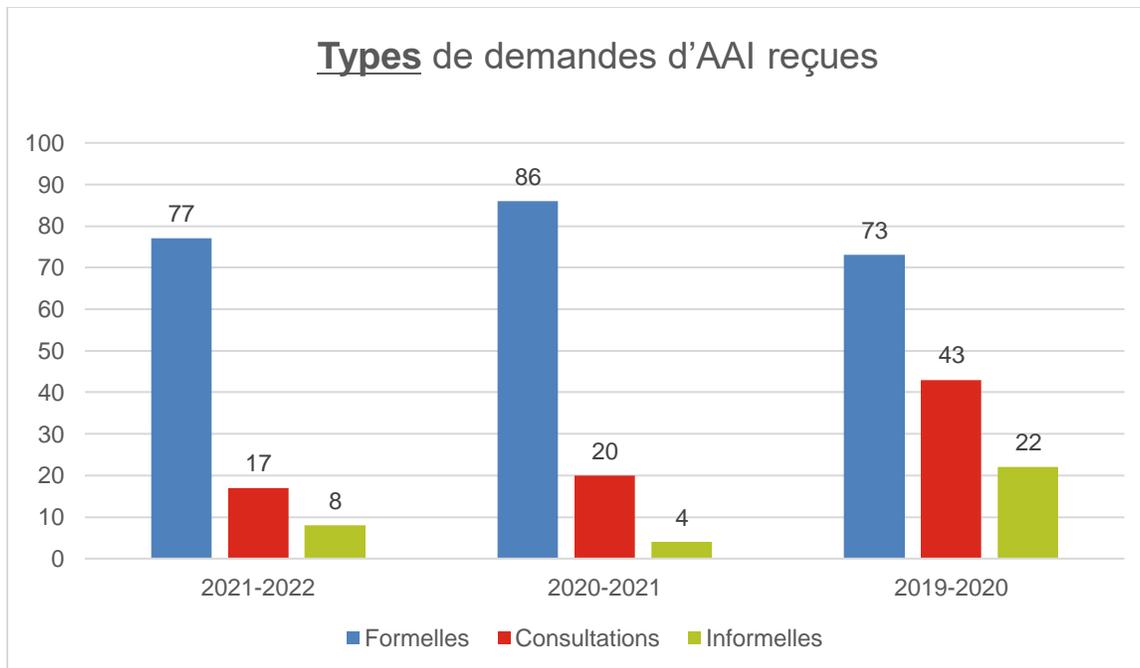
# 8. Demandes

## 8.1 Types

Le nombre de demandes formelles reçues en vertu de la *Loi* en 2021-2022 a diminué par rapport à la période de rapport de 2020-2021. En revanche, pour cette période de rapport, le nombre de demandes informelles reçues a doublé, comparativement à 2020-2021.

Bien que chaque demande d'accès à l'information (AAI) soit unique, il faut noter que pour la période de rapport 2021-2022, les Canadiens et Canadiennes semblaient s'intéresser particulièrement aux sujets suivants :

1. COVID-19 (statistiques quant au nombre de cas, processus, politiques, aides à la discussion, procès-verbaux, directives, etc.);
2. Procès-verbaux des réunions tenues entre les intervenants de Postes Canada;
3. Vaccination obligatoire (statistiques quant au personnel vacciné, vaccination obligatoire, mesures d'adaptation en matière de vaccination);
4. Contrats et/ou demandes de propositions;
5. Politiques, directives et pratiques de la Société concernant divers sujets.



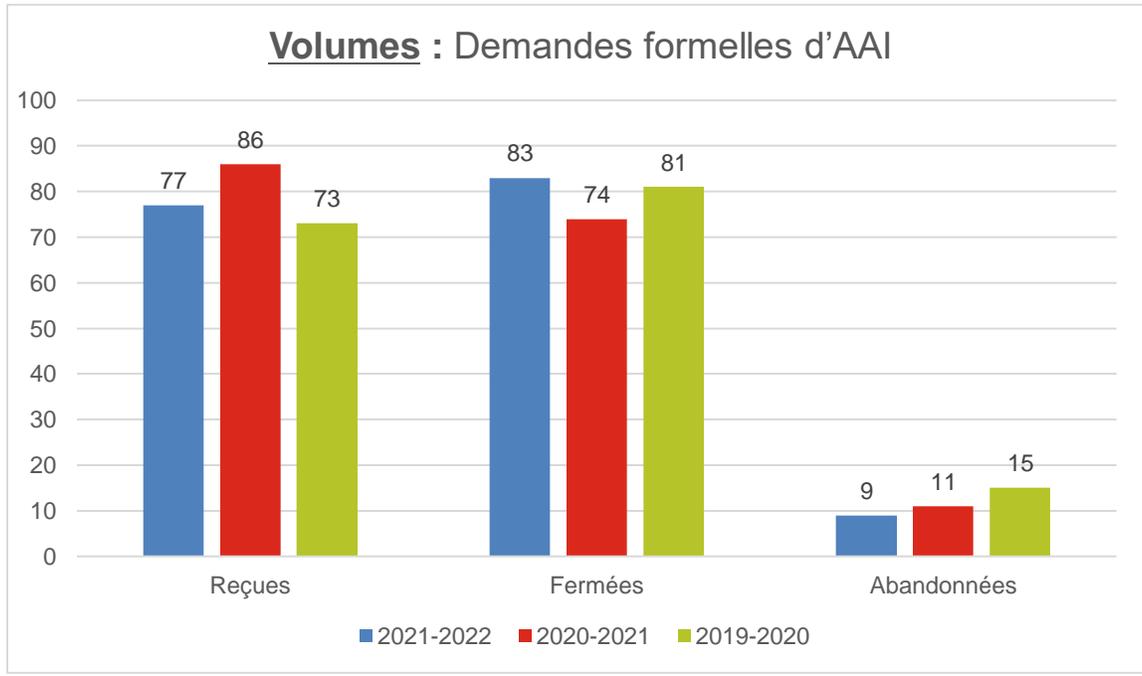
**Demandes formelles d'AAI :** Les demandeurs peuvent chercher à obtenir des documents de la Société sous le contrôle de Postes Canada.

**Consultations liées à l'AAI :** Tout document ou ensemble de documents répondant à une demande particulière qui est transmis d'une direction de l'AAI et de la protection des renseignements personnels d'une autre institution fédérale à la direction de l'AAI et de la protection de la vie privée de Postes Canada aux fins d'examen par cette direction ou ce bureau de première responsabilité au sein de leur établissement respectif. Les consultations donnent à Postes Canada l'occasion d'exprimer ses préoccupations au sujet de la divulgation des renseignements contenus dans le document ou l'ensemble des documents.

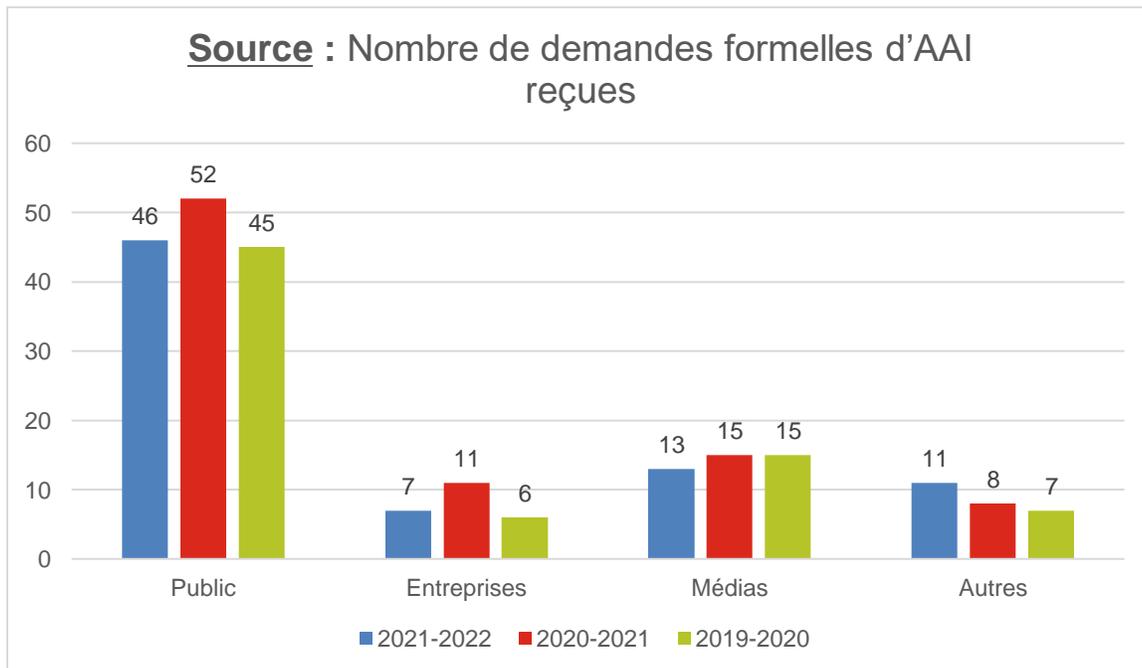
**Demandes informelles d'AAI :** Les demandeurs peuvent chercher à obtenir des documents qui ont été fournis à la suite d'une demande d'AAI précédente effectuée par la direction de l'AAI et de la protection de la vie privée.

## 8.2 Volumes

En 2021-2022, la direction de l'AAI et de la protection de la vie privée a traité plus de demandes qu'elle n'en a reçues. Cette situation peut s'expliquer par le traitement de demandes en suspens à la fin de la période visée par le rapport précédent (2020-2021).



## 8.3 Sources



**Public** : Comprend tout demandeur qui se présente comme membre du personnel de Postes Canada, client ou membre du public lorsqu'il soumet sa demande.

**Entreprises** : Comprend, sans toutefois s'y limiter, les représentants d'entreprises ou de sociétés du secteur privé, les courtiers en information, les avocats, les agents, les consultants, les lobbyistes rémunérés. Cette catégorie comprend également tous les demandeurs qui se présentent comme « entreprise » lorsqu'ils soumettent leur demande.

**Médias** : Comprend, sans toutefois s'y limiter, les journalistes, les reporters (journaux, télévision ou autres sources médiatiques) et les chercheurs (journaux, télévision ou autres sources médiatiques). Cette catégorie comprend également tous les demandeurs qui se présentent comme « média » lorsqu'ils soumettent leur demande.

**Autres** : Comprend les demandeurs provenant du milieu universitaire et d'organismes (p. ex., organismes sans but lucratif) lorsqu'ils soumettent leur demande.

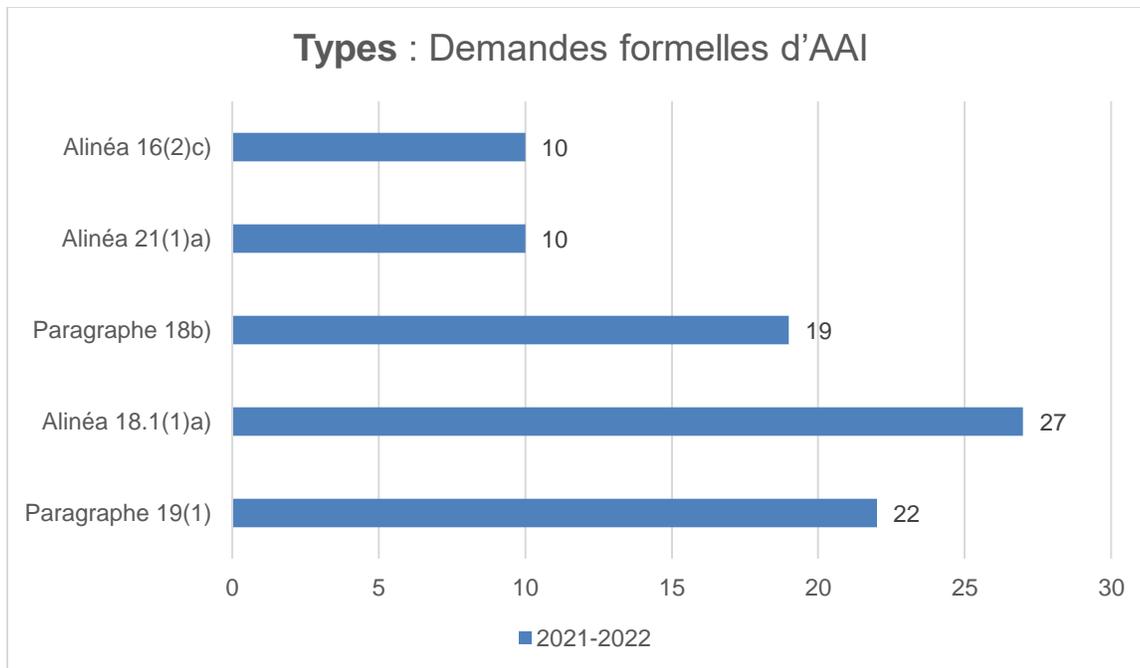
## 8.4 Délai d'exécution

Au cours de la période de 2021-2022, Postes Canada a réussi à hausser son taux de traitement à 95,2 %, malgré les nombreux problèmes continus liés à la pandémie, y compris la dotation et le télétravail. En 2020-2021, le taux de traitement dans les délais impartis était de 79,7 %.

## 8.5 Exceptions

En 2021-2022, les exceptions à la *Loi* les plus souvent invoquées étaient fondées sur les alinéas et paragraphe suivants :

- Alinéa 16(2)c – renseignements portant sur les méthodes employées pour assurer la protection de bâtiments, de structures ou de systèmes
- Alinéa 21(1)a – avis ou recommandations
- Alinéa 18b) – renseignements pouvant nuire à la compétitivité
- Alinéa 18.1(1)a) – renseignements financiers ou commerciaux confidentiels de Postes Canada
- Paragraphe 19(1) – renseignements personnels



Ces exceptions continuent de refléter la réalité de Postes Canada en tant que société d'État, cette dernière devant être financièrement autonome tout en livrant concurrence dans les marchés hautement concurrentiels du cybercommerce et de la livraison des colis pendant la pandémie.

## 8.6 Exclusions

En 2021-2022, aucune exclusion n'a été invoquée en vertu de la *Loi*.

## 8.7 Prorogations

En 2021-2022, 52 prorogations ont été appliquées au cours de cette période de rapport.

Plus précisément, 33 prorogations ont été nécessaires en vertu de l'alinéa 9(1)a) de la *Loi* en raison du grand nombre de documents et parce que le respect du délai aurait entravé excessivement le fonctionnement des activités. Cinq (5) prorogations ont été invoquées en vertu de l'alinéa 9(1)b) pour consultation interne ou consultation avec d'autres ministères et quatorze (14) prorogations ont été invoquées en vertu de l'alinéa 9(1)c) pour consultation avec un tiers.

## 9. Surveillance du traitement des demandes d'accès à l'information

La direction de l'Accès à l'information (AAI) et de la protection de la vie privée a continué de chercher des occasions de renforcer la responsabilisation afin de respecter les exigences législatives. Un certain nombre de mesures sont toujours appliquées pour surveiller et évaluer le traitement des demandes d'AAI.

Postes Canada utilise le logiciel Amanda 7 de Calytera (anciennement CSDC Systems) pour gérer toutes les demandes reçues en vertu de la *Loi*. Le logiciel comporte une fonction qui

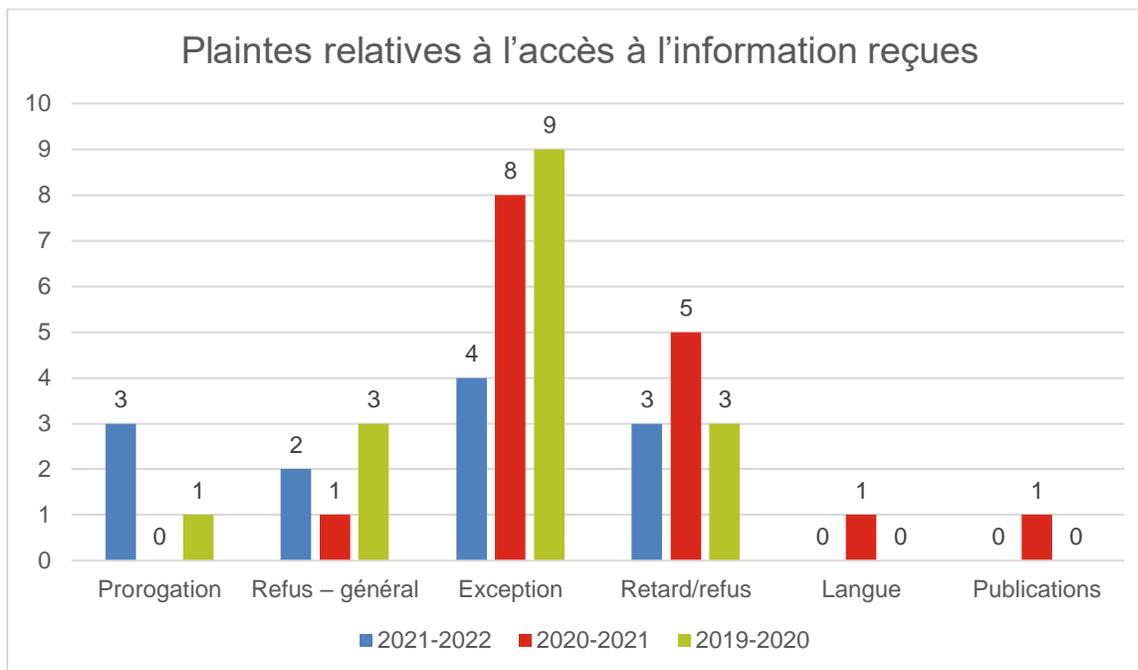
permet à la gestionnaire, AAI et protection de la vie privée de surveiller l'état des demandes d'AAI et le temps requis pour les traiter.

De plus, la direction de l'AAI a mené les activités suivantes :

- des examens hebdomadaires de la gestion des dossiers des demandes d'AAI avec les agents de l'AAI;
- un examen mensuel avec la directrice générale, Affaires réglementaires et Conformité de la Société;
- des réunions mensuelles avec le Comité consultatif de l'AAI;
- des mises à jour régulières sur le programme et les demandes d'AAI à la première vice-présidente, Affaires de l'entreprise et développement durable;
- au besoin, des comptes rendus sur les principales demandes au président-directeur général, aux cadres supérieurs et aux BPR;
- la surveillance des fiches de pointage tous les mois afin de mesurer les critères suivants selon les objectifs fixés pour l'année :
  - pourcentage des demandes formelles actives qui sont traitées à temps;
  - pourcentage des demandes traitées à temps;
  - taux de présomption de refus.
- le suivi des mesures de rendement de chaque demande fermée afin d'évaluer l'uniformité du traitement des demandes :
  - dossiers fermés à temps;
  - engagement envers les plans de travail pour les demandes faisant l'objet d'une prorogation;
  - erreurs et incohérences dans le prélèvement des renseignements et l'application des exceptions.

Bien que la direction de l'AAI et de la protection de la vie privée ait pu demeurer pleinement fonctionnelle durant cette période de rapport, des pressions opérationnelles ont continué de limiter la capacité de récupérer et d'examiner les documents. Cette situation a entraîné des retards et la nécessité de recourir à l'article 9 de la *Loi* pour demander des prorogations pour les dossiers. De plus, de nombreuses organisations gouvernementales et tierces parties que Postes Canada a consultées ont également été touchées sur le plan opérationnel par la pandémie et n'ont pas été en mesure de répondre en temps opportun en raison des mesures de confinement mises en place à différents moments.

## 10. Plaintes



Les plaintes donnent à Postes Canada l'occasion d'assurer la liaison avec le Commissariat à l'information et de discuter de l'approche de la Société à l'égard de la divulgation et de l'interprétation des principaux articles de la *Loi* – en particulier les alinéas 18.1(1)a) et 18b). Ces derniers constituent des dispositions essentielles qui protègent les renseignements financiers et commerciaux de Postes Canada dans l'exécution de son mandat.

La Société a reçu douze (12) plaintes au cours de la période de rapport 2021-2022, soit une diminution par rapport à l'année précédente. Quatre de ces plaintes étaient liées aux exceptions appliquées aux documents, trois concernaient des retards, deux concernaient le refus de fournir des documents et trois concernaient des prorogations.

La direction de l'AAI et de la protection de la vie privée a sollicité de manière proactive la participation du Commissariat en plus de maintenir un dialogue continu afin de renforcer les rapports et d'encourager les approches concertées. L'accent est mis sur la résolution efficace des plaintes en suspens et l'intention est de les résoudre rapidement, dans la mesure du possible.

## 11. Formation et sensibilisation

En 2021-2022, la Société a embauché une gestionnaire, Accès à l'information (AAI) et protection de la vie privée, Politique et sensibilisation. Ce poste est considéré comme membre à part entière de l'équipe responsable de l'AAI et de la protection de la vie privée. Le mandat de la gestionnaire est d'offrir des formations pour accroître les connaissances et la sensibilisation de l'équipe responsable de l'AAI interne et du réseau des BPR et des agents de liaison, et

d'élaborer des documents pour l'orientation, les outils d'apprentissage et les politiques destinés à l'équipe interne et à la Société.

Cette année, la direction de l'AAI et de la protection de la vie privée a travaillé en étroite collaboration avec son réseau de BPR afin de fournir des conseils et de l'aide pour la récupération des renseignements et la réponse aux demandes de renseignements, en particulier pour les secteurs ciblés pour lesquels la Société détient de nombreux documents et reçoit de nombreuses demandes d'AAI en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

Elle a également offert de la formation aux nouveaux BPR et agents de liaison en collaboration avec l'équipe de gestion de l'information et des documents afin que nos partenaires de la Société comprennent mieux leurs rôles et responsabilités en vertu de la *Loi*, ainsi que leurs obligations quant à la gestion de l'information et sa conservation en plus du stockage et de la destruction des documents commerciaux.

En plus de la formation interne régulière tout au long de l'année, les membres de la direction de l'AAI et de la protection de la vie privée ont assisté à des réunions externes en plus de formations adaptées offertes par un consultant externe sur l'application et l'interprétation des conférences sur la *Loi sur l'accès à l'information*, de conférences et d'autres formations en ligne pour accroître leurs connaissances et leur expertise dans les domaines de l'AAI et de la protection de la vie privée.

## 12. Politiques et lignes directrices

La direction de l'Accès à l'information et de la protection de la vie privée a entrepris un nouvel inventaire de l'ensemble des registres de la Société afin d'aider l'équipe à récupérer les documents provenant de divers secteurs d'activité. Cet inventaire est une ressource évolutive précieuse qui donne un aperçu de la structure de la Société et indique où certains types de documents peuvent être conservés.

## 13. Conclusion

La direction de l'Accès à l'information (AAI) et de la protection de la vie privée est déterminée à adopter une approche à l'égard de l'AAI qui s'aligne aux besoins des Canadiens et Canadiennes en matière de responsabilité et de transparence de l'information. Toutefois, il est également essentiel que la Société protège ses renseignements exclusifs et commercialement sensibles, ainsi que les renseignements de ses partenaires, fournisseurs et clients. Cette responsabilité s'avère un élément indispensable aux relations qu'entretient la Société avec ces parties et à leur confiance envers elle.

Au cours de la deuxième année de la pandémie de COVID-19 en 2021-2022, Postes Canada a réussi à maintenir ses services aux Canadiens et Canadiennes en tant que service essentiel. Elle a également réorienté ses activités pour s'adapter à l'évolution du marché et aux occasions de transformation. Le télétravail et l'évolution du mode travail hybride ont amené la direction de l'AAI et de la protection de la vie privée à passer à un environnement sans papier. En plus d'être

un avantage évident sur le plan environnemental, ce virage a également entraîné des gains d'efficacité sur le plan du traitement des documents et de leur divulgation aux demandeurs.

Encore cette année, la direction de l'AAI a relevé des défis en ce qui a trait à l'embauche, une situation qui persiste également dans les secteurs de l'AAI et de la protection des renseignements personnels en général. Le Commissariat à l'information du Canada et le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada collaborent avec les institutions afin d'offrir du soutien et de trouver des solutions pour résoudre ces problèmes. Postes Canada continue de se réinventer et de relever avec succès les défis de ses environnements internes et externes tout en s'alignant sur les orientations stratégiques et les objectifs de son projet de transformation de l'entreprise.

## Annexe A – Ordonnance de délégation de pouvoirs

Ce document est disponible en anglais seulement.

### **CANADA POST CORPORATION**

#### **DELEGATION ORDER**

The President and Chief Executive Officer of the Canada Post Corporation, Doug Ettinger, on this 23 day of September 2021, pursuant to section 96(1) of the *Access to Information Act*, hereby designates the persons holding the positions set out in the schedule hereto to exercise the powers and perform the duties and functions of the President and Chief Executive Officer, the Head of the Institution, for the purposes of the *Access to Information Act*, as set out hereto in the schedule below.

#### **Delegation of Powers, Duties or Functions**

#### **Pursuant to Section 96(1) of the Access to Information Act**

<b>Delegation Order</b>							
<b>Section</b>	<b>Power, Duties or Functions</b>	<b>Chief Executive Officer</b>	<b>Senior Vice President Corporate Affairs and Sustainability</b>	<b>General Manager &amp; Chief Privacy Officer (CPO)</b>	<b>Director, Access to Information and Privacy</b>	<b>Manager, Access to Information and Privacy</b>	<b>Officer, Access to Information and Privacy</b>
4(2.1)	Duty to Assist: Responsibility of government institutions	X	X	X	X		
7(a)	Notice when access requested within 30 days	X	X	X	X	X	
7(b)	Giving access to record or part thereof	X	X	X	X		
8(1)	Transfer of request to another government institution	X	X	X	X		
9	Extension of time limits for responding to request and issue notice	X	X	X	X		
11 (2)(3)(4)(5) (6)	Administration and Collection of fees	X	X	X	X	X	

<b>Delegation Order</b>							
<b>Section</b>	<b>Power, Duties or Functions</b>	<b>Chief Executive Officer</b>	<b>Senior Vice President Corporate Affairs and Sustainability</b>	<b>General Manager &amp; Chief Privacy Officer (CPO)</b>	<b>Director, Access to Information and Privacy</b>	<b>Manager, Access to Information and Privacy</b>	<b>Officer, Access to Information and Privacy</b>
12(2)(b)	Language of access	X	X	X	X	X	
12(3)(b)	Access in an alternative format	X	X	X	X	X	

**Exemption Provisions of the Access to Information Act**

<b>Delegation Order</b>							
<b>Section</b>	<b>Power, Duties or Functions</b>	<b>Chief Executive Officer</b>	<b>Senior Vice President Corporate Affairs and Sustainability</b>	<b>General Manager &amp; Chief Privacy Officer (CPO)</b>	<b>Director, Access to Information and Privacy</b>	<b>Manager, Access to Information and Privacy</b>	<b>Officer, Access to Information and Privacy</b>
13	Exemption – Information obtained in confidence from other gov'ts/organizations	X	X	X	X		
14	Exemption – Federal-provincial affairs	X	X	X	X		
15	Exemption – International affairs and defence	X	X	X	X		
16	Exemption – Law enforcement and investigations	X	X	X	X		
16.5	Exemption – <i>Public Servants Disclosure Protection Act</i>	X	X	X	X		
17	Exemption – Safety of Individuals	X	X	X	X		
18	Exemption – Economic interests of Canada	X	X	X			

<b>Delegation Order</b>							
<b>Section</b>	<b>Power, Duties or Functions</b>	<b>Chief Executive Officer</b>	<b>Senior Vice President Corporate Affairs and Sustainability</b>	<b>General Manager &amp; Chief Privacy Officer (CPO)</b>	<b>Director, Access to Information and Privacy</b>	<b>Manager, Access to Information and Privacy</b>	<b>Officer, Access to Information and Privacy</b>
18.1	Exemption – Economic interests of the Canada Post Corporation	X	X	X			
19	Exemption – Personal information	X	X	X	X		
20	Exemption – Third-party information	X	X	X	X		
21	Exemption – Operations of Government	X	X	X	X		
22	Exemption – Testing procedures, tests and audits	X	X	X	X		
22.1	Exemption – Audit working papers and draft audit reports	X	X	X	X		
23	Exemption – Solicitor-client privilege	X	X	X	X		
24	Exemption – Statutory prohibitions against disclosure	X	X	X	X		

**Other Provisions of the Access to Information Act**

<b>Delegation Order</b>							
<b>Section</b>	<b>Power, Duties or Functions</b>	<b>Chief Executive Officer</b>	<b>Senior Vice President Corporate Affairs and Sustainability</b>	<b>General Manager &amp; Chief Privacy Officer (CPO)</b>	<b>Director, Access to Information and Privacy</b>	<b>Manager, Access to Information and Privacy</b>	<b>Officer, Access to Information and Privacy</b>
25	Severability	X	X	X	X		

		<b>Delegation Order</b>					
<b>Section</b>	<b>Power, Duties or Functions</b>	<b>Chief Executive Officer</b>	<b>Senior Vice President Corporate Affairs and Sustainability</b>	<b>General Manager &amp; Chief Privacy Officer (CPO)</b>	<b>Director, Access to Information and Privacy</b>	<b>Manager, Access to Information and Privacy</b>	<b>Officer, Access to Information and Privacy</b>
26	Exception – refusal of access where info to be published	X	X	X	X		
27(1),(4)	Third-party notification	X	X	X	X	X	
28(1)(b),(2),(4)	Third-party representations and decision	X	X	X	X		
29(1)	Disclosure of record where the Information Commissioner recommends disclosure	X	X	X			
33	Shall advise Information Commissioner of third-party that has been notified when refusing to disclose record	X	X	X	X		
35(2)(b)	Right to make representations in course of investigation	X	X	X			
37(4)	Notice to Information Commissioner where Access to record given previously withheld records	X	X	X			
43(1)	Provide notice to third party upon application to Federal court for judicial review by third party or OIC	X	X	X	X		
44(2)	Provide notice to applicant upon application to Federal Court for judicial review by third party or OIC	X	X	X	X		
52(2)(b),(3)	Request special rules for hearings	X	X	X	X		
71(1)	Provide facilities for inspection of manuals and exclude exempted information	X	X	X	X		

<b>Delegation Order</b>							
<b>Section</b>	<b>Power, Duties or Functions</b>	<b>Chief Executive Officer</b>	<b>Senior Vice President Corporate Affairs and Sustainability</b>	<b>General Manager &amp; Chief Privacy Officer (CPO)</b>	<b>Director, Access to Information and Privacy</b>	<b>Manager, Access to Information and Privacy</b>	<b>Officer, Access to Information and Privacy</b>
72	Prepare for submission Annual Report to Parliament of the administration of this Act	X	X	X			

**Delegation of Powers, Duties or Functions  
Pursuant to the Access to Information Regulations**

<b>Delegation Order</b>							
<b>Section</b>	<b>Power, Duties or Functions</b>	<b>Chief Executive Officer</b>	<b>Senior Vice President Corporate Affairs and Sustainability</b>	<b>General Manager &amp; Chief Privacy Officer (CPO)</b>	<b>Director, Access to Information and Privacy</b>	<b>Manager, Access to Information and Privacy</b>	<b>Officer, Access to Information and Privacy</b>
6(1)	Transfer of request	X	X	X	X	X	
7(2)	Search and preparation fees	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	
7(3)	Production and programming fees	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	
8	Providing access to record(s)	X	X	X	X	X	
8.1	Limitations in respect to format	X	X	X	X	X	

NB: The Director, Access to Information and Privacy, and the Managers of the Access to Information and Privacy programs are authorized to designate in writing a member of their staff to act on their behalf in case of absence or unavailability.

DATED, at the City of Ottawa, this 23 day of September, 2021

- Doug Ettinger, President and CEO, Canada Post Corporation

## Annexe B – Filiales en propriété exclusive de la Société canadienne des postes

### 1. Introduction

Les renseignements figurant dans le présent rapport portent sur l'application de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* aux filiales en propriété exclusive de la Société pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022.

### 2. Activités

#### 2.1 2875039 Canada Limited

En tant que société de portefeuille, 2875039 Canada Limited n'emploie pas de personnel; elle a plutôt nommé un seul directeur, qui est également le président et le secrétaire de l'entreprise.

La société 2875039 Canada Limited a été constituée le 4 décembre 1992 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. L'entreprise est une filiale en propriété exclusive de la Société canadienne des postes. Elle détient des intérêts dans Les investissements Purolator Ltée.

#### 2.2 2875047 Canada Limited

En tant que société de portefeuille, 2875047 Canada Limited n'emploie pas de personnel; elle a plutôt nommé un seul directeur, qui est également le président et le secrétaire de l'entreprise.

La société 2875047 Canada Limited a été constituée le 4 décembre 1992 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. L'entreprise est une filiale en propriété exclusive de la Société canadienne des postes. Elle est actuellement inactive.

#### 2.3 3906949 Canada Inc.

En tant que société de portefeuille, 3906949 Canada Inc. n'emploie pas de personnel; elle a plutôt nommé un seul directeur, qui est également le président et le secrétaire de l'entreprise.

La société 3906949 Canada Inc. a été constituée le 15 juin 2001 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. L'entreprise est une filiale en propriété exclusive de la Société canadienne des postes et détient des intérêts dans le Groupe SCI inc.

### 3. Délégation de pouvoirs

La délégation de pouvoirs ne s'applique pas aux filiales en propriété exclusive de la Société.

### 4. Demandes

Aucune demande n'a été enregistrée pour les filiales en propriété exclusive de la Société en 2021-2022.

## Annexe C – Rapport statistique du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

Gouvernement  
du CanadaGovernment  
of CanadaNom de l'institution : Société canadienne des postesPériode d'établissement de rapport : du 2021-04-01 au 2022-03-31Section 1 – Demandes en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

## 1.1 Nombre de demandes

		Nombre de demandes
Reçues pendant la période d'établissement de rapport		77
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente		27
• En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	26	
• En suspens pour plus d'une période d'établissement de rapport	1	
<b>Total</b>		104
Fermées pendant la période d'établissement de rapport		83
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport		21
• Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport dans les délais prévus par la <i>Loi</i>	14	
• Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport au-delà des délais prévus par la <i>Loi</i>	7	

## 1.2 Source des demandes

Source	Nombre de demandes
Médias	13
Secteur universitaire	3
Secteur commercial (secteur privé)	7
Organisation	8
Public	46
Refus de s'identifier	0
<b>Total</b>	77

## 1.3 Mode des demandes

Mode	Nombre de demandes
En ligne	35
Courriel	12
Poste	30
En personne	0
Téléphone	0
Télécopieur	0
<b>Total</b>	77

Canada

## Section 2 – Demandes informelles

### 2.1 Nombre de demandes informelles

		Nombre de demandes
Reçues pendant la période d'établissement de rapport		8
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente		1
• En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	1	
• En suspens pour plus d'une période d'établissement de rapport	0	
<b>Total</b>		9
Reçues pendant la période d'établissement de rapport		6
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente		3

### 2.2 Mode des demandes informelles

Mode	Nombre de demandes
En ligne	0
Courriel	8
Poste	0
En personne	0
Téléphone	0
Télécopieur	0
<b>Total</b>	8

### 2.3 Délai de traitement pour les demandes informelles

Délai de traitement	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	Total
Nombre de jours	1	2	2	1	0	0	0	6

### 2.4 Pages communiquées informellement

Moins de 100 pages communiquées		De 100 à 500 pages communiquées		De 501 à 1 000 pages communiquées		De 1 001 à 5 000 pages communiquées		Plus de 5 000 pages communiquées	
Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

### 2.5 Pages recommandées informellement

Moins de 100 pages recommandées		De 100 à 500 pages recommandées		De 501 à 1 000 pages recommandées		De 1 001 à 5 000 pages recommandées		Plus de 5 000 pages recommandées	
Nombre de demandes	Pages recommandées	Nombre de demandes	Pages recommandées	Nombre de demandes	Pages recommandées	Nombre de demandes	Pages recommandées	Nombre de demandes	Pages recommandées
3	146	1	111	1	549	1	1828	0	0

**Section 3 – Demandes à la Commissaire à l'information pour ne pas donner suite à la demande**

	Nombre de demandes
En suspens depuis la période d'établissement de rapports précédente	0
Envoyées pendant la période d'établissement de rapports	0
<b>Total</b>	0
Approuvées par la Commissaire à l'information pendant la période d'établissement de rapports	0
Refusées par la Commissaire à l'information au cours de la période d'établissement de rapports	0
Retirées pendant la période d'établissement de rapports	0
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapports	0

**Section 4 – Demandes fermées pendant la période d'établissement de rapports****4.1 Disposition et délai de traitement**

Disposition des demandes	Délai de traitement							Total
	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	
Communication totale	0	7	3	1	1	0	0	12
Communication partielle	1	7	10	18	4	7	1	48
Exception totale	0	0	1	0	0	0	0	1
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun document n'existe	4	8	0	1	0	0	0	13
Demande transférée	0	0	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	6	0	3	0	0	0	0	9
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	11	22	17	20	5	7	1	83

## 4.2 Exceptions

Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes
13(1)(a)	0	16(2)	0	18(a)	0	20.1	0
13(1)(b)	0	16(2)(a)	1	18(b)	19	20.2	0
13(1)(c)	1	16(2)(b)	0	18(c)	0	20.4	0
13(1)(d)	0	16(2)(c)	10	18(d)	0	21(1)(a)	10
13(1)(e)	0	16(3)	0	18.1(1)(a)	27	21(1)(b)	8
14	0	16.1(1)(a)	0	18.1(1)(b)	0	21(1)(c)	0
14(a)	1	16.1(1)(b)	0	18.1(1)(c)	0	21(1)(d)	1
14(b)	0	16.1(1)(c)	0	18.1(1)(d)	0	22	0
15(1)	0	16.1(1)(d)	0	19(1)	22	22.1(1)	0
15(1) - A.I.*	0	16.2(1)	0	20(1)(a)	0	23	1
15(1) - Déf.*	0	16.3	0	20(1)(b)	8	23.1	0
15(1) - A.S.*	0	16.4(1)(a)	0	20(1)(b.1)	0	24(1)	0
16(1)(a)(i)	0	16.4(1)(b)	0	20(1)(c)	0	26	0
16(1)(a)(ii)	0	16.5	0	20(1)(d)	0		
16(1)(a)(iii)	0	16.6	0				
16(1)(b)	0	17	3				
16(1)(c)	2						
16(1)(d)	0						

\*A.I. : Affaires internationales; Déf. : Défense du Canada; A.S. : Activités subversives

## 4.3 Exclusions

Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes
68(a)	0	69(1)	0	69(1)(g) re (a)	0
68(b)	0	69(1)(a)	0	69(1)(g) re (b)	0
68(c)	0	69(1)(b)	0	69(1)(g) re (c)	0
68.1	0	69(1)(c)	0	69(1)(g) re (d)	0
68.2(a)	0	69(1)(d)	0	69(1)(g) re (e)	0
68.2(b)	0	69(1)(e)	0	69(1)(g) re (f)	0
		69(1)(f)	0	69.1(1)	0

## 4.4 Format des documents communiqués

Papier	Électronique				Autres
	Document électronique	Ensemble de données	Vidéo	Audio	
5	60	0	0	0	0

## 4.5 Complexité

### 4.5.1 Pages pertinentes traitées et communiquées en formats papier et document électronique

Nombre de pages traitées	Nombre de pages communiquées	Nombre de demandes
5846	4957	70

### 4.5.3 Pages pertinentes traitées en fonction de l'ampleur des demandes en formats papier et document électronique par disposition des demandes

Disposition	Moins de 100 pages traitées		100 à 500 pages traitées		501 à 1 000 pages traitées		1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées
Communication totale	11	53	0	0	0	0	1	1837	0	0
Communication partielle	37	1231	11	2724	0	0	0	0	0	0
Exception totale	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	9	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>58</b>	<b>1285</b>	<b>11</b>	<b>2724</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1837</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### 4.5.3 Minutes pertinentes traitées et communiquées en format audio

Nombre de minutes traitées	Nombre de minutes communiquées	Nombre de demandes
0	0	0

#### 4.5.4 Minutes pertinentes traitées en fonction de l'ampleur des demandes en format audio par disposition des demandes

Disposition	Moins de 60 minutes traitées		60-120 minutes traitées		Plus de 120 minutes traitées	
	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées
Communication totale	0	0	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	0	0	0	0	0	0

#### 4.5.5 Minutes pertinentes traitées et communiquées en format vidéo

Nombre de minutes traitées	Nombre de minutes communiquées	Nombre de demandes
0	0	0

#### 4.5.6 Minutes pertinentes traitées en fonction de l'ampleur des demandes en format vidéo par disposition des demandes

Disposition	Moins de 60 minutes traitées		60-120 minutes traitées		Plus de 120 minutes traitées	
	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées
Communication totale	0	0	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	0	0	0	0	0	0

#### 4.5.7 Autres complexités

Disposition	Consultation requise	Avis juridique	Autres	Total
Communication totale	1	0	0	1
Communication partielle	16	4	0	20
Exception totale	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	0	0	0	0
<b>Total</b>	17	4	0	21

## 4.6 Demandes fermées

### 4.6.1 Nombre de demandes fermées dans les délais prévus par la Loi

	Nombre de demandes fermées dans les délais prévus par la Loi
Nombre de demandes fermées dans les délais prévus par la Loi	79
Pourcentage des demandes fermées dans les délais prévus par la Loi (%)	95.18072289

## 4.7 Présomptions de refus

### 4.7.1 Motifs du non-respect des délais prévus par la Loi

Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la Loi	Motif principal			
	Entrave au fonctionnement / Charge de travail	Consultation externe	Consultation interne	Autre
4	4	0	0	0

### 4.7.2 Demandes fermées au-delà des délais prévus par la Loi (y compris toute prorogation prise)

Nombre de jours de retard au-delà des délais prévus par la Loi	Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la Loi où aucune prorogation n'a été prise	Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la Loi où une prorogation a été prise	Total
1 à 15 jours	0	2	2
16 à 30 jours	0	0	0
31 à 60 jours	0	1	1
61 à 120 jours	0	0	0
121 à 180 jours	0	0	0
181 à 365 jours	0	1	1
Plus de 365 jours	0	0	0
<b>Total</b>	0	4	4

## 4.8 Demandes de traduction

Demandes de traduction	Acceptées	Refusées	Total
De l'anglais au français	0	0	0
Du français à l'anglais	0	0	0
<b>Total</b>	0	0	0

## Section 5 – Prorogations

### 5.1 Motifs des prorogations et disposition des demandes

Disposition des demandes où le délai a été prorogé	9(1)a Entrave au fonctionnement	9(1)b Consultation		9(1)c Avis à un tiers
		Article 69	Autres	
Communication totale	4	0	0	0
Communication partielle	26	0	4	11
Exception totale	1	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0
Demande abandonnée	2	0	1	2
Aucun document n'existe	0	0	0	1
Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>33</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>14</b>

### 5.2 Durée des prorogations

Durée des prorogations	9(1)a Entrave au fonctionnement	9(1)b Consultation		9(1)c Avis à un tiers
		Article 69	Article 69	
30 jours ou moins	16	0	0	1
31 à 60 jours	10	0	3	5
61 à 120 jours	7	0	0	3
121 à 180 jours	0	0	1	1
181 à 365 jours	0	0	1	3
Plus de 365 jours	0	0	0	1
30 jours ou moins	33	0	5	14
<b>Total</b>	<b>16</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>

## Section 6 – Frais

Type de frais	Frais perçus		Frais dispensés		Frais remboursés	
	Nombre de demandes	Montant	Nombre de demandes	Montant	Nombre de demandes	Montant
Présentation	74	370,00 \$	3	15,00 \$	0	0,00 \$
Autres frais	0	0,00 \$	0	0,00 \$	0	0,00 \$
<b>Total</b>	<b>74</b>	<b>37,00 \$</b>	<b>3</b>	<b>15,00 \$</b>	<b>0</b>	<b>0,00 \$</b>

## Section 7 – Demandes de consultation reçues d'autres institutions et organisations

### 7.1 Demandes de consultation reçues d'autres institutions du gouvernement du Canada et autres organisations

Consultations	Autres institutions du gouvernement du Canada	Nombre de pages à traiter	Autres organisations	Nombre de pages à traiter
Reçues pendant la période d'établissement de rapport	11	148	6	55
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	2	195	1	14
<b>Total</b>	13	343	7	69
Fermées pendant la période d'établissement de rapport	9	294	7	69
Reportées à l'intérieur des délais négociés à la prochaine période d'établissement de rapport	4	49	0	0
Reportées au-delà des délais négociés à la prochaine période d'établissement de rapport	0	0	0	0

## 7.2 Recommandation et délai de traitement pour les demandes de consultation reçues d'autres institutions du gouvernement du Canada

Recommandation	Nombre de jours requis pour traiter les demandes de consultation							Total
	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	
Communiquer en entier	3	1	0	1	0	0	0	5
Communiquer en partie	0	0	2	0	0	2	0	4
Exempter en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclure en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Consulter une autre institution	0	0	0	0	0	0	0	0
Autre	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>9</b>

## 7.3 Recommandation et délai de traitement pour les demandes de consultation reçues d'autres organisations à l'extérieur du gouvernement du Canada

Recommandation	Nombre de jours requis pour traiter les demandes de consultation							Total
	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	
Communiquer en entier	1	3	1	0	0	0	0	5
Communiquer en partie	1	0	1	0	0	0	0	2
Exempter en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclure en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Consulter une autre institution	0	0	0	0	0	0	0	0
Autre	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7</b>

## Section 8 – Délais de traitement des demandes de consultation sur les renseignements confidentiels du Cabinet

### 8.1 Demandes auprès des services juridiques

Nombre de jours	Moins de 100 pages traitées		De 100 à 500 pages traitées		De 501 à 1 000 pages traitées		De 1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées
1 à 15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16 à 30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
31 à 60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
61 à 120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
121 à 180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
181 à 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Plus de 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

### 8.2 Demandes auprès du Bureau du Conseil privé

Nombre de jours	Moins de 100 pages traitées		De 100 à 500 pages traitées		De 501 à 1 000 pages traitées		De 1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées
1 à 15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16 à 30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
31 à 60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
61 à 120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
121 à 180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
181 à 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Plus de 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

## Section 9 – Enquêtes et compte rendus de conclusion

Article 32 Avis d'enquête	Article 30(5) Cessation de l'enquête	Article 35 Présenter des observations
12	0	0

### 9.2 Enquêtes et rapports des conclusions

Article 37(1) Comptes rendus initiaux			Article 37(2) Comptes rendus finaux		
Reçus	Contenant des recommandations émis par la Commissaire à l'information	Contenant des ordonnances émis par la Commissaire à l'information	Reçus	Contenant des recommandations émis par la Commissaire à l'information	Contenant des ordonnances émis par la Commissaire à l'information
0	0	0	2	2	0

## Section 10 – Recours judiciaire

### 10.1 Recours judiciaires sur les plaintes

Article 41				
Plaignant (1)	Institution (2)	Tier (3)	Commissaire à la protection de la vie privée (4)	Total
0	0	0	0	0

## 10.2 Recours judiciaires sur les plaintes de tiers en vertu de l'alinéa 28(1)b)

Article 44 - en vertu de l'alinéa 28(1)b) : 0

### Section 11 – Ressources liées à la Loi sur l'accès à l'information

#### 11.1 Coûts

Dépenses		Montant
Salaires		248 740 \$
Heures supplémentaires		0 \$
Biens et services		78 642 \$
• Contrats de services professionnels	48 416 \$	
• Autres	30 226 \$	
<b>Total</b>		<b>327 382 \$</b>

#### 11.2 Ressources humaines

Ressources	Années-personnes consacrées aux activités liées à l'accès à l'information
Employés à temps plein	2,581
Employés à temps partiel et occasionnels	0,000
Employés régionaux	0,000
Experts-conseils et personnel d'agence	0,250
Étudiants	0,000
<b>Total</b>	<b>2,831</b>

Remarque : Entrer des valeurs à trois décimales.



Gouvernement  
du Canada

Government  
of Canada

**Rapport statistique supplémentaire sur  
la Loi sur l'accès à l'information et la  
Loi sur la protection des renseignements personnels**

Nom de l'institution : Société canadienne des postes

Période d'établissement de rapport : du 2021-04-01 au 2022-03-31

**Section 1 : Capacité de recevoir des demandes sous la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels**

Indiquez le nombre de semaines pendant lesquelles votre institution a pu recevoir des demandes d'AIPRP par les différents canaux.

	Nombre de semaines
Capacité de recevoir des demandes par la poste	52
Capacité de recevoir des demandes par courriel	52
Capacité de recevoir des demandes au moyen du service de demande numérique	52

**Section 2 : Capacité de traiter les dossiers sous la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels**

2.1 Indiquez le nombre de semaines pendant lesquelles votre institution a pu traiter des documents papiers à différents niveaux de classification.

	Ne peut pas traiter	Peut traiter en partie	Peut traiter en totalité	Total
Documents papiers non classifiés	0	0	52	52
Documents papiers Protégé B	0	0	52	52
Documents papiers Secret et Très secret	0	0	52	52

2.2 Indiquez le nombre de semaines pendant lesquelles votre institution a pu traiter des documents électroniques à différents niveaux de classification.

	Ne peut pas traiter	Peut traiter en partie	Peut traiter en totalité	Total
Documents électroniques non classifiés	0	0	52	52
Documents électroniques Protégé B	0	0	52	52
Documents électroniques Secret et Très secret	0	0	52	52



### Section 3 : Demandes ouvertes et plaintes en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

3.1 Indiquez le nombre de demandes ouvertes qui sont en suspens depuis des périodes de rapport précédentes.

Exercice financier au cours duquel les demandes ouvertes ont été reçues	Demandes ouvertes dans les délais prescrits par la <i>Loi</i> en date du 31 mars 2022	Demandes ouvertes dépassant les délais prescrits par la <i>Loi</i> en date du 31 mars 2022	Total
Reçues en 2021-2022	13	5	18
Reçues en 2020-2021	1	2	3
Reçues en 2019-2020	0	0	0
Reçues en 2018-2019	0	0	0
Reçues en 2017-2018	0	0	0
Reçues en 2016-2017	0	0	0
Reçues en 2015-2016 ou plus tôt	0	0	0
<b>Total</b>	<b>14</b>	<b>7</b>	<b>21</b>

3.2 Indiquez le nombre de plaintes ouvertes auprès du Commissaire à l'information du Canada qui sont en suspens depuis des périodes de

Exercice financier au cours duquel les plaintes ouvertes ont été reçues par institution	Nombre de plaintes ouvertes
Reçues en 2021-2022	10
Reçues en 2020-2021	6
Reçues en 2019-2020	2
Reçues en 2018-2019	1
Reçues en 2017-2018	1
Reçues en 2016-2017	1
Reçues en 2015-2016 ou plus tôt	0
<b>Total</b>	<b>21</b>

**Section 4 : Demandes ouvertes et plaintes en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels***

**4.1 Indiquez le nombre de demandes ouvertes qui sont en suspens depuis des périodes de rapport précédentes.**

Exercice financier au cours duquel les demandes ouvertes ont été reçues	Demandes ouvertes dans les délais prescrits par la <i>Loi</i> en date du 31 mars 2022	Demandes ouvertes dépassant les délais prescrits par la <i>Loi</i> en date du 31 mars 2022	Total
Reçues en 2021-2022	50	3	53
Reçues en 2020-2021	0	0	0
Reçues en 2019-2020	0	0	0
Reçues en 2018-2019	0	0	0
Reçues en 2017-2018	0	0	0
Reçues en 2016-2017	0	0	0
Reçues en 2015-2016 ou plus tôt	0	0	0
<b>Total</b>	<b>50</b>	<b>3</b>	<b>53</b>

**4.2 Indiquez le nombre de plaintes ouvertes auprès du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada qui sont en suspens depuis des périodes de rapport précédentes.**

Exercice financier au cours duquel les plaintes ouvertes ont été reçues par institution	Nombre de plaintes ouvertes
Reçues en 2021-2022	6
Reçues en 2020-2021	1
Reçues en 2019-2020	0
Reçues en 2018-2019	0
Reçues en 2017-2018	1
Reçues en 2016-2017	0
Reçues en 2015-2016 ou plus tôt	0
<b>Total</b>	<b>8</b>

**Section 5: Numéro d'assurance social (NAS)**

Votre institution a-t-elle reçu l'autorisation de procéder à une nouvelle collecte ou à une nouvelle utilisation cohérente du NAS en 2021-2022?	Non
---	-----